

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : National Yole OK
Dates complètes : Du 23 au 25 Août 2018
Lieu : 24 Allée du club de voile – Grande Escoure - 33680 Lacanau
Autorité Organisatrice (OA) : Voile Lacanau Guyenne
Grade : 5B
Série : Yole OK

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les dériveurs de type Yole OK à jour de leur cotisation AspryOK.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : Voile Lacanau Guyenne – 24 Allée du club de voile – Grande Escoure – 33680 LACANAU au plus tard le premier jour de la régata
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 60€ (dont 20€ pour le repas du samedi soir) T-Shirt ou Polo offert
Chèque ou espèces

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	23 Août 2018	11h00–12h00
Clôture des inscriptions		12h00
Apéritif accueil	23 Aout	19h30
Repas coureur	24 Aout	20h00

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
23 Août	15h00	Yole OK
24 Août	14h00	Yole OK
25 Août	14h00	Yole OK

Commenté [FL1]:

Commenté [FL2]:

Commenté [FL3]:

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 17h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur la face Est du bâtiment

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type triangle

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants le 25 Août 2018 à 18h30.

Commenté [FL4]:

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : le 05-56-03-05-11

Situation du VLG :

Le club est situé à la Grande Escoure à 58 km à l'Ouest/Nord-Ouest de Bordeaux :
 Depuis Paris, prendre la rocade Nord (direction Aéroport de Mérignac)
 Puis prendre la direction de Lacanau (Sortie n°8)



Annexe zone de course

